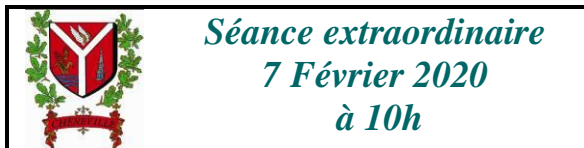


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 7 Février 2020, à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation achat – Monte-charge pour F150**
- 4. Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 10 000.00 \$ - dossier #00029069-1-80103 (07) -2019-11-18-66**
- 5. Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 12 000.00 \$ - dossier #00028200-1-80103 (07) -2019-07-22-44**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10h devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-02-047

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- AUTORISATION ACHAT – MONTE-CHARGE POUR F150**

2020-02-048

**Autorisation achat – Monte-charge pour F-150**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'acheter un monte-charge hydraulique pour le camion F-150 afin de prévenir des accidents, notamment lors du chargement de matériaux lourds et lors du ramassage des gros rebuts;

**ATTENDU QUE** Remorques des Monts Inc. soumissionne pour la fourniture d'un monte-charge hydraulique Buyers, incluant l'installation, pour un montant de 5 165.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un monte-charge au montant de 5 938.46 \$ incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / AIDE FINANCIÈRE DE 10 000.00 \$ - DOSSIER #00029069-1-80103 (07) - 2019-11-18-66**

2020-02-049

**Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 10 000.00 \$ - dossier #00029069-1-80103 (07) -2019-11-18-66**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 10 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / AIDE FINANCIÈRE DE 12 000.00 \$ - DOSSIER #00028200-1-80103 (07) - 2019-07-22-44**

2020-02-050

Programme d'aide à la voirie locale / Aide financière de 12 000.00 \$ - Dossier #00028200-1-80103 (07) -2019-07-22-44

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 12 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6- PAROLE AU PUBLIC**

**7- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-02-051

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 10h05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de **l'article** 142 (2) du Code municipal.